

AGENT POLYVALENT

PROFIL DE POSTE

1- FONCTION

Agent qualifié ou non assurant l'accueil et l'accompagnement individuel de chaque résident dans le respect de son autonomie, ainsi que la stimulation de ses capacités résiduelles. Chargé des activités quotidiennes organisées collectivement pour et avec les résidents (repas, entretien des parties communes, du linge, sorties, activités ludiques, animations). Fonction polyvalente dans l'organisation et la gestion de la structure.

L'agent polyvalent réside à proximité de la structure. En relais avec la direction, il assure des astreintes avec possibilité d'intervention. Le permis de conduire B valide est exigé.

Possibilité de travail à temps plein ou partiel.

2- MISSIONS

- Réalisation des tâches quotidiennes, au sein d'une équipe polyvalente et sous l'autorité de la direction, permettant à la structure de fonctionner (préparation des repas, entretien des locaux, du linge, surveillance)
- Accompagnement individuel du résident en fonction de ses besoins préalablement identifiés et analysés avec l'intéressé, ses proches et la direction (aide dans les gestes au quotidien et mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé)
- Proposition et mise en place d'animations collectives
- Signalement à la direction de la structure de toute information ou événement survenu durant son service et concernant un résident en particulier ou l'ensemble des résidents
- Surveillance et activités de nuit au moyen d'astreintes de nuit

3- PROFIL

Profils de qualification professionnelle :

Diplôme souhaité dans le champ de l'aide à la personne :

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social
- Diplômes équivalents

Niveau de recrutement et expérience :

Agent qualifié ou non, titulaire ou non d'un diplôme, expérience souhaitée dans le champ de l'aide à la personne et possédant une forte motivation pour son poste de travail.

4- COMPETENCES

- Connaissance de la personne âgée et de son environnement
- Ecoute et relationnel avec les personnes âgées et les différents intervenants
- Capacité d'analyse et de synthèse des situations sociales
- Connaissance minimum des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire
- Connaissances culinaires et ménagères en petite collectivité
- Utilisation des outils bureautiques de base
- Capacité à travailler en équipe

5- NIVEAU DE REMUNERATION

Au 01/01/2024, le niveau de rémunération (sur la base légale de 35h hebdomadaires) est de : 1766,92 € brut, hors indemnités d'astreinte et autres majorations liées au travail le dimanche et les jours fériés.

6- FORMATION DISPENSEE

Un dispositif pédagogique de formation pourra être proposé par l'association gestionnaire, en lien avec la direction, selon les besoins de la MARPA et en corrélation avec les souhaits de l'intéressé(e).